



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 18 DECEMBRE 2018

# FOS-SUR-MER : REVELATIONS SUR LES DYSFONCTIONNEMENTS CONSTANTS D'ARCELORMITTAL MEDITERRANEE

Le leader mondial de fabrication et de transformation de l'acier ArcelorMittal exploite un site à Fos-sur-Mer sur lequel les dysfonctionnements sont légion, entraînant de nombreuses pollutions de l'air autour de Marseille. Malgré des dizaines d'infractions environnementales, Arcelor Méditerranée fait preuve d'inaction dans la mise en conformité du site. A titre d'exemple, les rejets de dioxyde de soufre et d'azote dépassent parfois de 110% les valeurs limites autorisées. Face à cette situation intolérable, France Nature Environnement, FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur et FNE Bouches-du-Rhône saisissent la justice une nouvelle fois et exigent le démarrage immédiat des travaux.

### Un cocktail de polluants dans l'air qui met la santé des riverains en jeu

Benzène, Oxyde d'azote, dioxyde de soufre, particules fines... l'usine sidérurgique rejette un cocktail de substances présentant des effets directs sur la santé. Ces cancérigènes avérés, altérant la fonction pulmonaire chez l'enfant et exacerbant des symptômes respiratoires aigus chez l'adulte, peuvent conduire à l'insuffisance pulmonaire permanente<sup>[1]</sup>. C'est pourquoi l'usine doit respecter des limites d'émissions dans l'air de ces polluants. ArcelorMittal a une haute responsabilité dans les taux élevés de pollution de l'air autour de Marseille, où la perte d'espérance de vie due à la mauvaise qualité de l'air est estimée à 7,5 mois<sup>[2]</sup>.

### Une société déjà condamnée, qui traîne à investir pour se mettre en conformité

L'exploitant n'a eu de cesse de reporter la réalisation des travaux nécessaires pour se mettre en conformité. En 2014, l'industriel n'avait toujours pas mis en place un procédé<sup>[3]</sup> pour lequel il aurait dû finir les travaux en 2010, en dépit de la mise en demeure de l'Etat de le faire. « *Déjà en 2013, les associations avaient obtenu la condamnation d'ArcelorMittal Méditerranée, pour pollution des eaux et non-respect des règles préventives en matière d'émissions de polluants dans l'air. Cinq ans plus tard, la situation n'est toujours pas satisfaisante. Ce n'est pas normal pour un grand groupe comme celui-ci, et on s'interroge vivement sur la capacité de l'Etat à faire respecter ses propres décisions...* », souligne **Nathalie Chaudon, directrice de FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

<sup>1</sup> Ces émissions participent également à la hausse de l'effet de serre, aux phénomènes de pluies acide et à la formation de l'ozone.

<sup>2</sup> Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches-du-Rhône

<sup>3</sup> Procédé de désulfuration du gaz de cokerie



## Lacq, Fos sur Mer : l'Etat peine à faire respecter les normes

ArcelorMittal Méditerranée à Fos-sur-Mer, comme Sanofi à Lacq attestent de la difficulté de l'Etat à faire respecter les normes. Les industriels rechignent à réaliser des investissements imposés par les services d'inspections, et justifiés par la nécessité de préserver l'environnement et la santé des riverains.

Les rappels du préfet ne suffisent pas, c'est pourquoi les associations France Nature Environnement, FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur et FNE Bouches-du-Rhône saisissent le Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence et demandent réparation des dommages causés et l'arrêt immédiat des infractions responsables de la pollution de l'environnement. Selon **Gilles Marcel, Président de FNE PACA**, « *des agissements tels que ceux d'ArcelorMittal ne peuvent rester dans l'impunité, car ils participent à la dégradation de la qualité des milieux et portent ainsi une atteinte grave à l'environnement et à la santé publique* ».

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 3500 associations, regroupées au sein de 71 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Retrouvez-nous sur [fne.asso.fr](http://fne.asso.fr), Facebook, Twitter (@FNEasso) et LinkedIn.

France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur est la fédération régionale de France Nature Environnement. Ses 250 associations regroupent environ 15 000 bénévoles. Soucieuse de préserver la nature et l'environnement, FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur défend aussi l'humain en agissant pour l'intérêt général. Intervenant sur l'ensemble des domaines du champ du développement durable, FNE PACA s'implique dans les grands débats régionaux et porte des projets à chaque échelle de territoire. Retrouvez-nous sur [www.fnepaca.fr](http://www.fnepaca.fr), Facebook et Twitter (@FNEPACA).